

*Question présentée par le député :*

*M. Jean-Marc Guinchard*

*Date de dépôt : 9 février 2021*

## **Question écrite urgente**

### **Covid-19 : et les jeunes... ?**

#### **Introduction**

Durant la crise du Covid-19 que nous connaissons depuis bientôt un an, de nombreuses actions ont été entreprises par le Conseil d'Etat, de sa seule initiative ou en complément des aides fournies par la Confédération, celle-ci, rappelons-le, se montrant toujours assez pingre.

Les secteurs de la restauration, des entreprises, des populations précarisées, de l'évènementiel, des forains, du tourisme, etc., ont fait l'objet de projets de lois votés en urgence par notre Grand Conseil.

Cela étant, parmi l'ensemble des secteurs et des personnes touchés, il faut constater que les jeunes et leurs problèmes ont été peu abordés. Cette population d'apprentis, d'étudiants, d'universitaires ne fait pas, semble-t-il, l'objet d'une attention particulière, alors que nombre d'entre eux sont également précarisés, mais manquent peut-être de relais ou ne se plaignent pas.

Or, nombre d'entre eux se retrouvent dans des situations difficiles (enseignement à distance, manque de contacts, absence de rencontres et de sorties, pertes de « petits boulots », fermeture des fitness, absence de sports collectifs, etc.) et il y a lieu de s'inquiéter de cette situation.

Certes, si le CE M. Poggia, dans une réponse à un député de la commission législative, a relevé que le nombre de suicides n'a pas augmenté cette dernière année, il faut constater que le recours aux consultations psychiatriques a significativement augmenté, en particulier durant ce deuxième confinement, bien plus que le taux habituel de recrudescence normalement enregistré en période hivernale.

**QUESTIONS**

- *Le Conseil d'Etat, et par lui le DIP, a-t-il une image exacte de la situation de ces jeunes apprentis, étudiants et universitaires ?*
- *Quelles mesures ont été déjà prises et quelles sont celles qui sont envisagées ?*
- *Le Conseil d'Etat peut-il faire, à l'intention de notre Grand Conseil, un état précis de la situation ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de sa prompte et obligeante réponse.